



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE EN ALTERNANCE

Le **Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) animateur périscolaire** a pour objectifs de valoriser l'accueil périscolaire comme un temps éducatif à part entière et de **qualifier** les animateurs travaillant sur les temps périscolaires.

- Le parcours de formation repose sur une alternance entre les temps en **centre de formation (217 heures)** et la **présence sur le terrain (200 heures)**.
- Il permet d'exercer l'activité d'animateur dans un Accueil Collectif de Mineurs, notamment dans les écoles sur les temps d'accueil périscolaire et les NAP (Nouveaux Temps d'Accueil Périscolaire).
- Reconnu par la branche de l'animation, ce CQP animateur périscolaire donne au titulaire l'**équivalence du BAFA et valide 2 UC du BPJEPS**.

► Pour qui ?

- les animateurs-trices périscolaires recrutés par les collectivités ou les associations, quelque soit le type de contrat de travail
- les demandeurs d'emploi

► Quand ?

Elle se déroulera sur **10 mois**, tous les mercredis en période scolaire, du 14 septembre 2016 au 28 juin 2017

► Où ?

A Perpignan, dans les Pyrénées Orientales

►► Coût session :

2000€ à 2300€ selon situation du stagiaire (nous consulter)



Le CQP animateur périscolaire a pour objectif de qualifier les animateurs travaillant sur les temps périscolaires et de valoriser l'accueil périscolaire comme un temps éducatif à part entière.

Ce parcours qualifiant permet d'accompagner réellement les animateurs dans leur fonction en prenant en compte de manière complète les enjeux des temps périscolaires.

Ce parcours de formation repose sur une alternance forte entre les temps en centre de formation et la présence sur le terrain. Il permettra aux animateurs de s'inscrire dans une démarche professionnelle d'action améliorant le fonctionnement quotidien du service.

Cette qualification est reconnue par la convention collective de l'animation.

Elle est inscrite au répertoire national des certifications professionnelles et permet aux animateurs une meilleure reconnaissance, une valorisation en tant qu'acteur éducatif ainsi qu'une promotion sociale.

► Objectifs :

- ❖ Contribuer à la qualification professionnelle des animateurs péri et extrascolaire
- ❖ Accompagner les stagiaires dans un parcours formatif leur permettant d'identifier leurs compétences acquises
- ❖ Permettre aux stagiaires de se confronter aux compétences attendues de la professionnalisation et favoriser la formalisation d'un projet professionnel

Un nouveau diplôme (Arrêté du 18/05/2010):

- Inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), de niveau 5 (*équivalent niveau CAP - BEP*)
- Reconnu par la branche Animation (classé en groupe B, coefficient 255 de la convention collective de l'Animation)
- Certifiant, qui permet d'assurer l'activité d'animateur dans un Accueil Collectif de Mineurs et garanti les mêmes prérogatives que le BAFA (équivalence)
- Qui donne équivalence de 2 Unités de certification du BPJEPS Loisirs Tout Public
(UC 5: "préparer une action d'animation de loisirs pour tous publics" et UC 9: "maîtriser les outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'action d'animation de loisirs")

Un diplôme professionnel :

- Elaboré par les partenaires sociaux de la branche Animation et expérimenté dans plusieurs accueils périscolaires en France
- Parfaitement adapté au métier d'animateur périscolaire
- La formation est délivrée par des organismes agréés par la branche de l'Animation.
Cette dernière préside le jury de certification.

Organisation :

- Une formation **en alternance** sur une **durée de 10 mois**
(Durée en centre de formation : **217 heures** - Durée pratique en entreprise : **200 heures**)
- Un suivi personnalisé réalisé avec le tuteur de la structure tout au long de la formation

Un contenu adapté

- **Module de POSITIONNEMENT** : 21 heures en centre de formation
→ ce module permet de clarifier le projet individuel de formation du stagiaire, formaliser sa conception de la fonction et de la formation et situer son niveau de compétences.
- **Module 1** : ACCUEILLIR LES ENFANTS DANS LES TEMPS DE LOISIRS PERISCOLAIRE
(35 heures en centre de formation, 52 heures en entreprise)
→ ce module délivre les connaissances nécessaires en termes de publics (spécificités, sécurité, familles) et d'environnement (les Accueils Collectifs de Mineurs, les différents espaces, les acteurs, etc.).

Certification : Soutenance à l'oral d'un compte-rendu d'animation

- **Module 2** : CONCEVOIR UN PROJET D'ANIMATION
(63 heures en centre de formation, 60 heures en entreprise)
→ ce module vise à maîtriser les différentes étapes de la démarche-projet, adaptée au contexte de l'animation périscolaire : diagnostic, ressources, objectifs, mise en œuvre, évaluation

Certification : Production d'un document d'une dizaine de pages et entretien oral

- **Module 3** : CONDUIRE DES TEMPS D'ANIMATION PERISCOLAIRE EN DIRECTION DES PUBLICS ENFANTS
(98 heures en centre de formation, 88 heures en entreprise)
→ ce module permet aux stagiaires de connaître différents supports d'activités, leurs mises en œuvre et les démarches pédagogiques.

Certification : Mise en situation d'animation

Les capacités attestées :

- Maîtriser la spécificité des temps d'accueil périscolaires
- Préparer un projet d'animation de loisirs pour des publics enfants
- Maîtriser des outils techniques nécessaires à la mise en œuvre d'actions d'animation.

La Ligue de l'enseignement fédération des Pyrénées Orientales, habilitée par la CPNEF (branche professionnelle de l'animation) pour dispenser le Certificat de qualification Professionnelle Animateur Périscolaire, s'engage dans l'accompagnement de parcours de formations qualifiantes pour les animateurs périscolaires et pour des accueils éducatifs de qualité.

INSCRIPTIONS
RENSEIGNEMENTS



Olivier BOUTIN

Service Formation
1, rue Michel DOUTRES
66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 08 11 13

Mail : coordination.loisirs@laligue66.org

Site : www.laligue66.org